



D.2024.06.27.1.1.9

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 27 Juin 2024

1 – LIGNE C – LIGNE AEROPORT - CONNEXION LIGNE B

1.1. – MARCHÉ – CONVENTIONS

1.1.9 – LIGNE C - Marché n° M3 2020 14339 M conclu avec le groupement PRÉSENT / APAVE SUD EUROPE « Mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé » - actualisation de l'autorisation de la dépense

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept juin dans la salle Métropole à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X pour le chapitre 7	X (M. Bolzan pour les chapitres 1-2-3-4-5-6-8)	
CARLES Joseph		X (M. Chollet)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis	X		
JOP Serge		X (Mme Ochoa)	
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent		X (M. Trautmann)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical,

Par délibération D.2017.07.05.1.1 du 05 juillet 2017, approuvait le programme Toulouse Aerospace Express – 3^{ème} ligne de métro et Ligne Aéroport Express.

Par délibération D.2017.07.05.1.2 du 05 juillet 2017, approuvait la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage confiée à la Tisséo Ingénierie pour la réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express – 3^{ème} ligne de métro et Ligne Aéroport Express et en autorisait la signature.

Par délibération n° D.2019.11.27.1.1 du 27 novembre 2019, approuvait la déclaration de projet, et déclarait d'intérêt général l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express) et décidait d'en poursuivre la réalisation.

Par délibération D. 2021.02.10.1.23 du 10 février 2021, autorisait Tisséo Ingénierie à signer avec le groupement PRÉSENT / APAVE SUD EUROPE le marché n° M3 2020 14339 M, pour la mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) de la 3^{ème} ligne de métro, pour un montant de 986 400,00 € HT, ainsi que les dépenses correspondantes.

Ce marché concerne la mission CSPS relative à des opérations d'infrastructure de catégorie 1 au sens de l'article R. 4532-1 du Code du Travail, en phase de conception et réalisation de la 3^{ème} Ligne de Métro.

Elle est confiée à un bureau d'étude spécialisé en sécurité et santé au travail et disposant de Coordonnateurs Sécurité et Protection de la Santé de niveau 1.

La durée globale du marché d'études est estimée à 96 mois.

Les prix du marché, forfaitaires et unitaires, sont fixés dans le Bordereau des Prix Unitaires et dans la Décomposition du Prix forfaitaire.

Le volume des interventions du CSPS ne pouvant être déterminé en amont, le montant de 986 400,00 € HT figure dans l'acte d'engagement du marché à titre estimatif sur la base des quantités prévisionnelles présentées dans le détail estimatif, pièce non contractuelle.

A cet égard, l'acte d'engagement du marché précise que « *les quantités prévisionnelles du détail estimatif, fournies uniquement à titre indicatif lors de la consultation afin de permettre le jugement des offres, peuvent varier sans limites dans les conditions fixées au CCAP* ».

L'article 4.3 du CCAP stipule également que « *les quantités ne sont indiquées dans le marché qu'à titre prévisionnel* ».

En exécution, conformément aux dispositions de l'article R. 2112-6 du code de la commande publique les « *prix unitaires [sont] appliqués aux quantités réellement livrées ou exécutées* ».

Contractuellement, les quantités réelles exécutées par le groupement doivent couvrir les prestations nécessaires à la réalisation de la mission CSPS.

Cette mission couvre l'ensemble des missions de CSPS de la phase conception pour l'établissement du Plan Général de Coordination (PGC), les avis sur études détaillées de conception et le suivi de chantier jusqu'à la mise en service, à la fois pour les travaux d'infrastructures de génie civil, les systèmes de transport, et les Courant Faibles.

A ce stade de l'exécution du marché, les quantités prévisionnelles estimées dans le détail estimatif ne sont plus en phase avec les quantités devant être exécutées pour accomplir la mission confiée au groupement.

En effet, en raison de la méconnaissance, lors de la publication de l'appel d'offres en 2020, de l'allotissement précis des activités de génie civil, du planning et des phases d'activités emprise par emprise et de l'impossibilité d'estimer le volume de sous-traitance par titulaire de marché, plusieurs missions ont connu un important dépassement par rapport aux prévisions initiales (réunions du CISCT, visites, analyse des PPSPS, etc.).

L'application des prix contractuels à un estimatif actualisé des quantités porte le montant prévisionnel total du marché à 5 000 000 € HT.

L'autorisation de dépense accordée par le Comité Syndical par rapport au montant prévisionnel du marché dans sa délibération D. 2021.02.10.1.23 doit donc être actualisée pour assurer la poursuite de l'exécution du marché et le paiement du groupement sur la base des engagements contractuels de Tisséo, autorisés par cette même délibération.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'actualiser l'autorisation de la dépense correspondante à l'exécution du marché M3 2020 14339 M avec le groupement PRÉSENT / APAVE SUD EUROPE pour un nouveau montant prévisionnel de 5 000 000 € HT.

.....

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : AUTORISE les dépenses correspondantes à l'exécution du marché n° M3 2020 14339 M conclu entre Tisséo Ingénierie et le groupement PRÉSENT / APAVE SUD EUROPE, pour la poursuite de la mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) de la 3^{ème} ligne de métro, pour un montant actualisé prévisionnel de 5 000 000 € HT.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits correspondants seront disponibles pour le paiement du groupement à hauteur de ce montant.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Michel LATTES